



ANDRÉ MALRAUX
LYCÉE — GRETA
— REMIREMONT — VOSGES —

APPEL D'OFFRES OUVERT
DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES
(articles 66, 67, 68, 78 et 80 du Décret n° 2016-360)

Cahier des Clauses Techniques Particulières

MARCHÉ 2024 : 2 Systèmes d'évacuation sciure silos et 1 convoyeur à bande

Dépositaire de l'offre : Lycée André Malraux

Pouvoir adjudicateur : Madame Pascale LEMAÎTRE, Proviseur

Contact :

Madame Aurélie CROISILLE,
Gestionnaire, pour tout renseignement administratif
Aurelie.Croisille@ac-nancy-metz.fr

Monsieur Olivier PARIS,
DDFPT, pour tout renseignement technique
olivier.paris@ac-nancy-metz.fr

Date et heure limites de réception des offres

Lundi 27 janvier 2025 à 12h00

1 GÉNÉRALITÉ

1.1 Objet de consultation

La présente consultation concerne la fourniture et l'installation de **2 Systèmes d'évacuation sciure silos et 1 convoyeur à bande** pour répondre au besoin de mise aux normes sur le site de **SAULXURES SUR MOSELOTTE**.

1.2 Étendue de la prestation

Les prescriptions du présent cahier des charges s'appliquent à la fourniture, la livraison, le déchargement, l'installation, le raccordement électrique et la mise en service de **2 Systèmes d'évacuation sciure silos et 1 convoyeur à bande** sur le site de **Saulxures sur Moselotte**.

La mise à niveau sur le sol support.

Les modifications auront lieu sur les structures existantes.

L'évacuation des résidus de matériaux dus à la modification est à la charge du prestataire.

1.3 Matériel à utiliser et documents à respecter

Les matériels et installations devront satisfaire aux normes et règlements en vigueur à la date de notification du marché, notamment aux directives européennes CE portant sur la sécurité des machines-outils.

1.4 Documents à remettre par les candidats lors de l'installation des matériels

Un dossier constructeur comprenant au moins :

- La documentation technique de l'équipement et de ses accessoires, incluant les plans principaux plans mécaniques permettant d'assurer la maintenance et les réglages.
- L'ensemble de la documentation technique devra être fourni en français, sous format papier et numérique format PDF et devra pouvoir être rendu accessible en ligne sur un Cloud afin de pouvoir être consultable.

1.5 Garantie et SAV

La fourniture sera garantie contre tout défaut provenant d'un vice de fabrication rendant les équipements impropres à l'usage auxquels ils sont contractuellement destinés.

La garantie devra couvrir l'intégralité des coûts de maintenance et de réparation pendant une durée minimale de 24 mois d'utilisation.

La garantie légale contre les vices cachés est applicable. Seuls seront exclus de la prise en charge les frais de réparation liés à des dégradations volontaires.

La garantie devra inclure les pièces à remplacer (hors composant d'usure), le transport des pièces, la main d'œuvre des intervenants et leur déplacement et éventuel hébergement sur site. Elle prendra effet à compter du jour de réception définitive du matériel.

En cas de défaillance de l'équipement nécessitant une intervention, le fournisseur s'engage à intervenir sur place dans un délai de 21 jours maximum sous peine d'application de pénalités suivant CCAP.

Le titulaire devra assurer une prestation d'assistance téléphonique pendant la durée de garantie de l'ensemble des équipements et une fois cette dernière échue. À ce titre, le candidat indiquera dans son offre les modalités et conditions de l'assistance technique (prise en charge, intervention etc.). En conséquence, il sera tenu compte lors de l'analyse des offres, de la proposition de cette prestation ou non par le candidat.

Par ailleurs, le candidat indiquera obligatoirement la durée pendant laquelle il s'engage à assurer les prestations d'assistance technique et de service après-vente de l'ensemble des équipements une fois la garantie échue ainsi que leurs conditions.

2 DESCRIPTION DE LA FOURNITURE

2.1 Caractéristiques générales et détaillées

Voir le fichier FICHE TECHNIQUE WORD en Annexe à compléter.

2.2 Espace disponible et environnement d'installation des machines

Le candidat devra fournir un plan dimensionnel de la structure et les préconisations de fixation au sol. Les systèmes de fixation au sol ou les modifications du dallage support en place seront à la charge de l'entreprise titulaire du marché.

Une visite préalable de l'atelier du site de Saulxures sur Moselotte et de ses accès sera exigée avec fourniture d'un certificat de visite.

Lors de l'installation et de la mise en route, toute dégradation des locaux ou des machines déjà en place sera à la charge du fournisseur.

À REMIREMONT, le 06 janvier 2025

**Pour le pouvoir adjudicateur,
Madame Le Proviseur**

P. LEMAÎTRE